



Société en Commandite par Actions au capital de 4 425 816 €  
Siège social : 7 rue Greffulhe 75008 Paris  
RCS Paris 539 411 090

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014**

Le 30 juin 2014,  
A 17h,  
Au siège social à Paris,

Les associés commanditaires de Méthanor (ci-après désignés les « associés commanditaires » ou les « actionnaires »), société en commandite par actions, au capital de 4 425 816 €, divisé en 553 870 actions de 8 € de valeur nominale, dont le siège social est sis 7, rue Greffulhe 75008 Paris, ci-après dénommée la « Société », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, sur convocation de la Gérance.

Les membres de l'Assemblée Générale ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur François Gerber préside la réunion en sa qualité de Gérant de la société Vatel Gestion SARL, Gérant de la Société.

Monsieur Nicolas Hodoul, actionnaire présent et acceptant cette fonction est désigné comme scrutateur.

Monsieur Herbinet est désigné comme secrétaire.

Monsieur Rabattu, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, réunissent collectivement un total de 32,38 % des actions et des droits de vote de la Société.

En conséquence, le quorum requis par la loi étant atteint, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- les copies de l'avis de convocation et de la convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le rapport du Gérant à l'Assemblée Générale visé aux articles L.225-129 alinéa 1 et L225-135 du Code de Commerce ;



Société en Commandite par Actions au capital de 4 425 816 €  
Siège social : 7 rue Greffulhe 75008 Paris  
RCS Paris 539 411 090

- le texte des projets de résolution.

Le président fait observer que la présente Assemblée Générale a été convoquée dans les formes prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, et déclare que les documents et renseignements visés dans les statuts et/ou par la loi, ainsi que la liste des actionnaires, ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et présentation des comptes sociaux de cet exercice ;
- Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur son activité et sur son avis sur les comptes et la gestion de la Société ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des rapports qui les concernent ;
- Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de commerce et des conventions qui y sont visées ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus à la gérance ;

Puis, le Président donne lecture du Rapport du Gérant à l'Assemblée Générale.

La discussion est alors ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :



Société en Commandite par Actions au capital de 4 425 816 €  
Siège social : 7 rue Greffulhe 75008 Paris  
RCS Paris 539 411 090

A titre ordinaire :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport de la gérance, le rapport du Conseil de Surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2013, approuve les dits rapports, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels du dit exercice à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquelles il résulte, pour le dit exercice, un bénéfice comptable de 76 002 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du dit Code au cours de l'exercice écoulé.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 76 002 € de la façon suivante:

- Dotation à la réserve légale : 3 800,10 €
- Dotation à la réserve facultative : 72 201,90 €

L'Assemblée Générale prend acte que qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce, approuve le dit rapport et les conventions qui y sont visées.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus à la société Vatel Gestion SARL, gérant, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

La résolution est approuvée à l'unanimité.



Société en Commandite par Actions au capital de 4 425 816 €  
Siège social : 7 rue Greffulhe 75008 Paris  
RCS Paris 539 411 090

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

François Gerber  
Président de séance

Antoine Herbinet  
Secrétaire

Nicolas Hodoul  
Scrutateur